



Gouvernement du Canada

Government of Canada

Commission des champs  
de bataille nationaux

The National Battlefields  
Commission

## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

# OUVERTURE ANNUELLE DE LA CÔTE GILMOUR : LA COMMISSION ACCEPTE L'APPUI FINANCIER DE LA VILLE POUR DEVANCER L'ÉCHÉANCIER DÉCISIONNEL

**Québec, le 18 octobre 2011** – Le rapport d'étape de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) sur l'évaluation des enjeux liés à l'accessibilité de la côte Gilmour en période hivernale a fait ressortir des obstacles majeurs. Il en résulte qu'à court terme, il s'avère impossible pour la Commission des champs de bataille nationaux de rendre la côte accessible aux automobilistes cet hiver. Des travaux importants seraient requis au préalable de manière à assurer la protection de l'environnement, la pérennité des infrastructures, la sécurité des utilisateurs et la conformité aux lois.

La Commission suivra donc la recommandation des experts de TPSGC d'initier dès maintenant les dernières étapes d'analyse de faisabilité avant de statuer sur la question. De plus, en vue d'accélérer le processus décisionnel et afin que la population soit fixée plus rapidement sur la suite des choses, la Commission a accepté l'offre financière de la Ville de Québec pour devancer, à ce stade-ci, la réalisation des plans et devis. Advenant le cas où la Commission déciderait d'ouvrir cette voie de circulation à l'année suite aux conclusions des analyses de faisabilité, les travaux pourraient ainsi être devancés de quelques mois.

En janvier dernier, la Commission a confié à TPSGC le mandat d'analyser les aspects biophysiques, d'infrastructures routières et sociaux de la côte Gilmour et de ses abords, c'est-à-dire de dresser un inventaire des composantes du milieu jugées vulnérables, d'effectuer un relevé des structures du réseau routier et des ouvrages adjacents, de procéder à une étude géotechnique sur la composition et la stabilité des infrastructures, d'évaluer la circulation et autres aspects liés à la mission de la Commission.

Les présentes étapes d'analyse de faisabilité ne garantissent pas l'ouverture annuelle de la côte, mais elles permettront d'approfondir certaines perspectives environnementales et d'infrastructures ainsi que leurs impacts en vue d'une prise de décision éclairée. Cette décision devra également respecter les lois sur l'environnement, notamment la *Loi sur les espèces en péril*. Elle devra aussi considérer les exigences reliées à la réfection du système de drainage pluvial dans l'optique de l'utilisation de déglaçants et d'abrasifs, ainsi que des mesures de mitigation appropriées. Enfin, la décision tiendra évidemment compte des possibilités de financement des coûts associés aux travaux et à l'entretien de la côte. Toute cette démarche s'inscrit dans la volonté d'ouvrir la côte, si les études sont concluantes et si l'on réussit à élaborer un montage financier satisfaisant.

Vu son mandat de préservation du caractère patrimonial et naturel du parc, site rassembleur par excellence de Québec, ainsi que de sa volonté de collaboration avec la Ville, la Commission a jugé qu'elle sera ainsi mieux outillée pour évaluer la faisabilité et les implications d'une éventuelle ouverture de la côte Gilmour en saison hivernale.

- 30 -

Source : Joanne Laurin, agente de communication  
418 649-6251, joanne.laurin@ccbn-nbc.gc.ca